

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Arrêté du **26 MAI 2021**

définissant les tenues d'uniformes attribuées au directeur général, aux chefs de service et aux sous-directeurs de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises

NOR : INTE2104981A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-779 du 24 juillet 1985 portant application de l'article 25 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 fixant les emplois supérieurs pour lesquels la nomination est laissée à la décision du Gouvernement, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer, notamment son article 9 ;

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2021 portant organisation interne de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises ;

Sur proposition du directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises,

Arrête :

Article 1^{er}

Le directeur général, les chefs de service et les sous-directeurs de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises sont dotés de tenues d'uniformes.

Article 2

Ces tenues d'uniformes comprennent une tenue de cérémonie, une tenue de service et une tenue opérationnelle, composées de la façon suivante :

– Tenue de cérémonie (cérémonies officielles, visites officielles, prises d'armes, honneurs funèbres, accueil de délégations...)

Personnel masculin	Été	Hiver
Képi de cérémonie	X	X
Vareuse de cérémonie, chemise blanche, cravate noire		X
Chemisette blanche, cravate noire	X	
Gants blancs		X
Pantalon de cérémonie, chaussures basses noires	X	X
Personnel féminin	Été	Hiver
Tricorne de cérémonie	X	X
Vareuse de cérémonie, chemisier blanc, cravate noire		X
Chemisier blanc manches courtes, cravate noire	X	
Gants blancs		X
Pantalon de cérémonie, chaussures basses noires ou Jupe de cérémonie, escarpins noirs	X	X

Selon les conditions météorologiques, le port du manteau de cérémonie est possible.

– Tenue de service (réunions, séminaires, conférences de presse...)

Personnel masculin	Été	Hiver
Képi de service	X	X
Chemise blanche, cravate noire		X
Chemisette blanche	X	
Pantalon de cérémonie, chaussures basses noires	X	X
Personnel féminin	Été	Hiver
Tricorne de service	X	X
Chemisier blanc, cravate noire		X
Chemisier blanc manches courtes	X	
Pantalon de cérémonie, chaussures basses noires ou Jupe de cérémonie, escarpins noirs	X	X

Selon les conditions météorologiques, le port du blouson (pluie ou froid) est possible.

– Tenue opérationnelle (opérations, exercices, démonstrations techniques...)

Personnel masculin	Eté	Hiver
Képi de service	X	X
Polo manches longues		X
Polo manches courtes	X	
Pantalon et chaussures opérationnels	X	X
Personnel féminin	Eté	Hiver
Tricorne de service	X	X
Polo manche longue (coupe femme)		X
Polo manches courtes (coupe femme)	X	
Pantalon et chaussures opérationnels	X	X

Selon les conditions météorologiques, le port du blouson (pluie ou froid) est possible.

Article 3

Le descriptif des éléments de ces tenues et de leurs attributs est défini dans le référentiel technique « tenues d'uniformes de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises » publié sur le site internet du ministère de l'intérieur.

Article 4

L'arrêté du 3 novembre 2016 définissant la tenue d'uniforme attribuée au directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises et l'arrêté du 4 janvier 2017 définissant la tenue d'uniforme attribuée au directeur des sapeurs-pompiers sont abrogés.

Article 5

Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 MAI 2021



Gérald DARMANIN